

Distribution limitée

WHC-04/7 EXT.COM/5C

Paris, le 20 octobre 2004

Original : français/anglais

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE**

**CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE
MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL**

COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL

Septième session extraordinaire

Paris, Siège de l'UNESCO, Salle II

6 – 11 décembre 2004

Point 5C de l'ordre du jour provisoire : Suivi du Rapport périodique en Afrique

RÉSUMÉ

Ce document présente l'état d'avancement des recommandations du Programme d'action pour le suivi périodique à moyen terme contenu dans le Rapport périodique pour la région Afrique, présenté et adopté en conformité avec les recommandations du Comité du patrimoine mondial lors de sa 26e session à Budapest, Hongrie 24 – 29 juin 2002. Cet exercice de suivi périodique s'est révélé être un instrument très utile pour la mise en place d'un réseau d'institutions et d'experts du patrimoine culturel et naturel, ainsi que pour former de nombreux gestionnaires de sites aux méthodes de conservation et de protection des sites naturels et culturels. C'est dans ce contexte qu'a été mis en place le Programme Régional Afrique Pluriannuel de Formation (2004-2007) dont les Modules II et III ont été approuvés par le Comité du patrimoine mondial lors de sa 27e session tenue à Paris du 30 juin au 05 juillet 2003. Pour sa mise en œuvre, l'Italie a généreusement répondu à l'appel du Comité en allouant la somme de 110,000 dollars EU pour la mise en œuvre de la première réunion qui a eu lieu sur le site du patrimoine mondial de Djoudj, ainsi qu'à Dakar, Sénégal, du 30 avril au 06 juin 2004.

Projet de Décision 7 EXT.COM 5C : voir point III

Autres documents à lire conjointement :

WHC-04/7 EXT.COM/INF 11

WHC-04/28.COM/9

Ce document a été préparé pour la 28e session du Comité du patrimoine mondial (sous la cote WHC-04/28 COM/17C), mais n'a pas été présenté pour des contraintes de temps. Il est présenté ici dans une version mise à jour (les changements sont surlignés).

Afrique : Rapport d'avancement, juin 2003 - avril 2004

Le Centre poursuit ses efforts pour encourager les sept Etats membres de l'UNESCO, Djibouti, Guinée équatoriale, Guinée Bissau, Sao Tome et Principe, Sierra Leone, Somalie et Swaziland, à ratifier la *Convention*, et ce, suite à la ratification de la *Convention* de 1972 par le Lesotho, le 25 novembre 2003. Huit Etats parties ont établi des comités nationaux. Différents plans de gestion sont en cours d'élaboration pour les sites : Mont Kenya (Kenya), Monts Rwenzori (Ouganda), Réserve de Faune du Dja (Cameroun), Ile de Mozambique (Mozambique), Monts Matobo (Zimbabwe), Tombouctou, Djenné et Bandiagara (Mali), Kilwa Kisiwani (Tanzanie).

I. Les actions suivantes ont été entreprises en 2003-2004:

1. Mission d'experts et séminaire sous-régional sur les plans de gestion des sites maliens du patrimoine mondial et sur la réhabilitation de l'architecture de terre de Tombouctou (dans le cadre de l'accord de coopération entre l'UNESCO et le Ministère des Affaires Etrangères de l'Italie) – Tombouctou, Mali, 19 – 23 janvier 2004 ;
2. Organisation, en marge du Congrès mondial des parcs naturels (Durban, Afrique du Sud, 8-17 septembre 2003) de la « la Réunion interafricaine sur la désignation et la mise en œuvre de plans de gestion pour les biens naturels transfrontaliers désignés ou en cours de désignation au titre du patrimoine mondial ». Ce Forum Mondial était l'occasion de dessiner des stratégies pour une action globale, de développer un partenariat centré sur l'Afrique mais surtout de discuter et de se mettre d'accord sur des solutions aux problèmes auxquels font face les Parcs Naturels, aujourd'hui et dans le futur. L'objectif de cette session était de passer en revue le réseau des intervenants en matière de patrimoine mondial naturel, de démontrer le potentiel des sites du patrimoine mondial transfrontaliers, d'étudier et d'analyser un certain nombre de cas d'études de coopération transfrontalière dans les sites du patrimoine mondial afin d'en tirer les leçons et les avantages, ainsi que de passer en revue les perspectives qu'offrent la *Convention du patrimoine mondial* afin de développer des zones protégées transfrontalières ;
3. Missions d'experts prévues dans au moins quatre pays pour renforcer les compétences en matière d'inventaire des sites patrimoniaux en Afrique dans la perspective d'établir des Listes indicatives (2003–2004) ;
4. Organisation de séminaires nationaux dans les pays suivants en vue de l'adoption de stratégies nationales et de Plans d'action nationaux pour la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial* : Botswana, Malawi, Namibie, Zimbabwe, Kenya, Uganda, Tanzanie ;
5. Session spéciale « Villes africaines et patrimoine », organisée à l'occasion du Sommet panafricain des maires AFRICITES – Yaoundé, Cameroun, 04 décembre 2003. Il a été organisé en collaboration avec le Partenariat pour le Développement Municipal (PDM) ;

6. Organisation, par le Bureau de l'UNESCO de Dar Es Salaam, d'une réunion sous régionale dans l'Océan Indien à Mahé aux Seychelles du 19 février au 23 février 2004. Cette réunion tenue dans le cadre de la visite du Directeur Général avait pour but de permettre aux pays concernés (Les Comores, l'Ile Maurice, Les Seychelles, la Tanzanie et Madagascar) d'établir une stratégie commune pour promouvoir et préserver le patrimoine culturel dans l'Océan Indien ;
7. Des réunions avec les populations locales ont eu lieu en marge de la préparation en cours des dossiers de nomination. C'est le cas pour les sites mégalithiques (Sénégal et Gambie), Twyfelfontien (Namibie), Monts Matobo (Zimbabwe) ;
8. Dix pays ont mis en place des Comités nationaux du patrimoine mondial ;
9. 31,925 dollars EU ont été alloués à l'Ile Maurice et au Sénégal au titre de l'Assistance préparatoire pour l'élaboration de Listes indicatives, ce pour la période considérée. D'autres pays ont déposé des requêtes similaires au niveau du Centre du patrimoine mondial. Ces requêtes sont à l'étude ;
10. Des sites tels que Monts Kenya, Atoll d'Aldabra ont mis à jour leur plan de gestion ;
11. Mise en place de 42 sites Internet pour des biens du patrimoine mondial en Afrique ;
12. Réunion dans le cadre de l'Organisation des villes du patrimoine mondial :
Deux réunions, dont le but était de mettre en évidence le potentiel économique des villes du patrimoine mondial, ont été organisées, en Afrique de l'Est, dans le cadre de l'Organisation des Villes du patrimoine mondial (OVPM). La première a eu lieu à Zanzibar, du 30 au 31 juillet 2003, la seconde, à Lamu, au Kenya, du 8 au 11 mars 2004. Une troisième réunion a eu lieu le 11 et 12 octobre 2004 à Zanzibar, Tanzanie, ayant pour thème « A living World Heritage Town ». Les Villes de pierres du patrimoine mondial d'Ile de Mozambique (Mozambique), de Zanzibar (Tanzanie) et de Lamu (Kenya) furent au programme de ces réunions. C'est dans ce contexte que ces trois villes, en coopération avec l'OVPM, le Centre du patrimoine mondial, la Ville de Bergen (Norvège) et la Coopération Suédoise (SIDA), ont développé un réseau de villes. De même, un projet pilote a été mis en place conjointement entre les villes de Bergen et d'Ile de Mozambique. Ce projet pilote a été financé par l'Agence Norvégienne de Coopération et de Développement (NORAD). Il a essentiellement pour objectif de renforcer les capacités humaines, de promouvoir une meilleure planification de la gestion du patrimoine de la ville, de restaurer des monuments anciens et de développer un réseau de villes en Afrique de l'Est ;

13. Ressources extrabudgétaires :

Le Centre a réussi à mobiliser des ressources extrabudgétaires pour des projets visant la conservation des biens naturels et culturels du patrimoine mondial en Afrique. C'est ainsi que les gouvernements italien, portugais, hollandais, japonais et français ainsi que le Radisson Fund et le Nordic World Heritage Foundation (NWHF), l'Agence Norvégienne pour la Coopération et le Développement (NORAD), le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) ont contribué à la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial* à travers le financement de différents projets en Afrique subsaharienne. Le détail des montants alloués se trouve ci-dessous :

- Fonds en dépôt italien : Programme Pluriannuel Régional Afrique 2004-2007, session francophone (formation de 13 gestionnaires de sites naturels et de 9 Directeurs nationaux d'aires protégées, soit au total 9 pays représentés - 110,000 dollars EU)
- Fonds en dépôt portugais: Ile de Mozambique, montant total: 24 512 dollars EU
- Fonds en dépôt hollandais: Réunion internationale sur la Route des travailleurs, Ile Maurice ; Réunion Inter Régionale sur la Route du Sel, au Niger. Montant total: 60 000 dollars EU
- Convention France-UNESCO : Atelier sur les sites transfrontaliers, Durban, Afrique du Sud. Montant total: 57 270 dollars EU
- Radisson Fund: Robben Island, Afrique du Sud. Montant total: 25 000 dollars EU
- Nordic World Heritage Fund: participation à la Réunion Internationale sur le patrimoine Africain et le Développement Durable, Durban, Afrique du Sud. Montant total : 20 000 dollars EU
- France-Japon: Kilwa Kisiwani, Tanzanie. Montant total: 1 462 million dollars EU
- NORAD: Ile de Mozambique, Mozambique. Montant total: 1,1 million dollars EU
- UNDP/GEF: Les Monts Nimba, Guinée. Montant total : approximativement 8 millions dollars EU
- GEF: Mont Kenya, Kenya. Montant total: 600 000 dollars EU.

14. Les différents thèmes faisant l'objet d'une formation se retrouvent dans le Programme régional Afrique de formation (2004-2007).

II. Plan d'action régional 2004-2005

15. Mise en œuvre du Programme régional Afrique (2004-2007) – Nature – Session Francophone–Djoudj, Dakar, Sénégal, 30 avril au 06 juin 2004: la mise en œuvre de ce Programme régional trouve son origine dans les recommandations de la Synthèse du Rapport du premier exercice de suivi périodique pour l'Afrique, en particulier celle concernant la **Formation et renforcement des capacités** (Rapport périodique Afrique, p. 56-57).

En effet, à l'issue de sa 26e Session, le Comité du Patrimoine Mondial avait exprimé sa satisfaction concernant la Synthèse du Rapport du premier exercice de suivi périodique pour l'Afrique (WHC-02/CONF.202/16). C'est ainsi que lors de sa 27e session (WHC-03/27.COM/24, p 129-130), le Comité a approuvé les modules II et III du Programme régional Afrique, pour le biennium 2004-2005 tels qu'ils avaient été présentés dans le document du Comité WHC-03/27.COM/INF.20C. Il a aussi contribué à hauteur de 90 000 dollars EU et a appelé la communauté des bailleurs de fonds à soutenir cette activité. Ce que fit l'Italie avec une assistance de 110 000 dollars EU.

Cette première session francophone du Séminaire d'actualisation des connaissances et des pratiques entre dans le cadre du Programme Pluriannuel de Formation en Afrique (2004-2005) initié par le Centre du patrimoine mondial. Elle résulte du « Plan d'action d'établissement de rapports périodiques 2002-2007 » adopté par le Comité et donne la priorité au développement des ressources humaines, au renforcement de la gestion des sites, et au développement de stratégies nationales pour les sites naturels du patrimoine mondial en Afrique. La formation concerne aussi bien les aspects relatifs à la conservation des biens du patrimoine naturel que ceux liés au nécessaire développement des populations locales, dans le cadre de la mise en place de stratégies de développement durable et de lutte contre la pauvreté.

Pays et Site d'accueil du Séminaire

Le Sénégal a été retenu pour accueillir la première session francophone du Programme Régional Afrique (Africa Nature). Le choix du site s'est définitivement porté sur le Parc national des Oiseaux du Djoudj (PNOD), bien sur la Liste du patrimoine mondial en péril.

Africa Nature a bénéficié localement de l'assistance de la Direction des Parcs nationaux du Ministère de l'Environnement, ainsi que de celle du Bureau de l'UNESCO à Dakar, Sénégal.

Le programme Régional Afrique (2004-2007) pour la formation des gestionnaires du Patrimoine Mondial en Afrique s'adresse aussi bien aux gestionnaires de sites qu'aux administrateurs nationaux. Il correspond à la mise en œuvre du Programme Africa Nature (avec deux nouveaux modules II et III), complémentaires des aspects déjà développés dans le cadre d'Africa 2009 (module I) et notamment ceux relatifs à la mise en œuvre de la *Convention* au niveau des Etats et des sites. En particulier :

- Module II : formation à la gestion du patrimoine naturel de

l'Afrique sub-saharienne (apporter des réponses aux carences constatées en matière de gestion de sites naturels)

- Module III : formulation-développement de stratégies nationales pour le patrimoine mondial en Afrique subsaharienne.

Les objectifs communs à ces deux modules sont :

- L'amélioration des conditions de la préservation du patrimoine naturel africain, à travers des approches participatives, la planification et une stratégie de gestion visant son intégration dans le processus de développement durable ;
- La promotion des échanges professionnels et des réseaux parmi les pays de la région ;
- L'identification et la dissémination des bonnes pratiques de conservation et des expériences de gestion du patrimoine naturel dans la région ;
- La meilleure participation et le meilleur équilibre dans l'identification du patrimoine;
- Le renforcement de la cohérence, des capacités et des cadres légaux des institutions dans le domaine de la protection, préservation et gestion du patrimoine;
- La sensibilisation aux valeurs du patrimoine parmi tous les partenaires, en particulier les femmes et les jeunes des communautés locales.

La responsabilité totale de la mise en œuvre de ce projet est dévolue au Centre du patrimoine mondial. Le Centre assure aussi la responsabilité de la coordination pédagogique du projet, pour laquelle une équipe pédagogique a été mise en place pour faciliter la mise en œuvre de ce projet. Cette équipe est formée de six intervenants issus d'institutions évoluant dans le domaine de la conservation de l'environnement et du patrimoine naturel. Elle comprend des universitaires, des gestionnaires d'aires protégées, des membres de l'Union mondiale pour la Nature (UICN). Les intervenants sont issus d'Afrique et de pays du Nord. Ils sont bien au courant des problèmes de l'Afrique, de la conservation, du développement durable et des méthodes participatives d'enseignement. Les domaines de compétence de cette équipe concernent la conservation de la biodiversité, les techniques de suivi et de comptage et d'inventaire, la création et la gestion de bases de données, l'informatique, la quantification et l'analyse des données, ainsi que la gestion et la planification.

Les thèmes à traiter pour le Module II étaient :

Thème 1 :

Découverte du stage : Le patrimoine naturel mondial - Présentation du site accueillant le stage – présentation du programme et du cadre de travail. – Organisation des stagiaires en groupes de travail - *La Convention du patrimoine mondial* et les autres traités internationaux concernant le patrimoine naturel – Identification des biens : déclaration de valeur, les principes et critères d'authenticité et intégrité, listes indicatives. (2 jours)

Thème 2 :

La gestion : Pourquoi gérer – Comment gérer – Les grandes phases de la préparation d'un plan de gestion – les grandes parties d'un plan de gestion - financement et autonomie financière – le zonage - les outils de gestion (base de données, documentation) – les indicateurs de gestion - la gestion participative. Élaborer les grandes lignes du plan de gestion du site d'accueil. (4 jours)

Thème 3 :

Le suivi : les différentes catégories de suivi (régulier, périodique, réactif) – les outils du suivi régulier (inventaires, comptages, base de données, Système d'information Géographique), évaluation des effectifs de faune et de flore (choix des espèces suivies)– Cybertracker – Suivi des paysages – GPS – les suivis participatifs- suivi photographique – les indicateurs du suivi - Elaborer un plan de suivi et un programme annuel de travail. (5 jours)

Thème 4 :

La conservation : protéger et conserver – les méthodes de surveillance – les menaces naturelles affectant le patrimoine (gestion des risques naturels) – la gestion des risques anthropiques affectant le patrimoine (défrichement, pâturage illégal, braconnage, collectes sauvages, pillage, etc.) – les feux de gestion – Conflits et résolution de conflits – participation des communautés locales à la conservation - les problèmes de réfugiés – élaborer un plan de conservation, un programme annuel de travail et un plan de réaction aux catastrophes naturelles. (5 jours)

Thème 5 :

Le développement : la gestion usufructière du patrimoine naturel – Patrimoine mondial et génération de revenus – Analyse des causes du succès économique de certains sites - diversification des ressources – écotourisme – cueillette et chasse traditionnelle – valorisation des patrimoines culturels tangibles et intangibles des communautés locales – tourisme durable – tourisme villageois – Élaborer un projet de développement local centré sur le patrimoine du site. (5 jours)

Thème 6 :

La communication : communiquer avec les générations : anciens (recueillir les savoirs et savoir-faire), écoliers (transmettre les connaissances) – communiquer avec les visiteurs locaux : journées portes ouvertes, fête du bien – communiquer avec les visiteurs étrangers : panneaux, expositions, centres d'information, médias divers - faire connaître le bien à l'extérieur (opérateurs touristiques, vidéo, etc.). (thème transversal)

Les Thèmes à traiter pour le Module III étaient :

Thème 1 :

Préparer une Stratégie nationale de mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial* intégrant protection, conservation et présentation du patrimoine culturel et naturel, dans des plans de développement

économique et social, de gestion et d'aménagement du territoire (1 jour).

Thème 2 :

Créer des Comités nationaux pour la *Convention du patrimoine mondial* : rôle d'un Comité national – domaines de compétence – activités possibles – membres du Comité – tutelle du Comité – programme de travail du Comité (0,5 jour).

Thème 3 :

Optimiser les structures administratives des sites : Réflexion pour l'actualisation des structures administratives des sites – Intérêt de l'autonomisation des structures de gestion des sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial – Pourquoi ? – Comment ? – Etude de cas africains – Les Comités scientifiques des sites (1,5 jour).

Thème 4 :

Planifier : 1. Nécessité de la planification – 2. Evaluation et actualisation des plans de gestion (pour les biens ayant un plan de gestion - 3. Planification complémentaire au niveau des sites (plans régionaux, plans touristiques, etc.) (1 jour).

Méthodologie pédagogique

Le séminaire repose sur la mise en œuvre d'une pédagogie active et participative. Chaque unité d'enseignement comprendra :

- Le point sur le sujet et un apport de connaissances par le formateur (approche théorique ou pragmatique) ;
- la relation des expériences particulières de chaque stagiaire ;
- Le sujet sera illustré par des études de cas empruntées chaque fois que possible à des biens africains du patrimoine mondial ;
- Un débat ou discussion de groupe, à partir duquel seront élaborées les méthodologies concrètes pour la résolution d'un problème local, en relation avec le sujet.
- Les stagiaires devront produire des ébauches de projets au cours du séminaire.
- Une évaluation critique sera organisée à différents niveaux (immédiate, finale, a posteriori).

Une base de connaissance (textes et documents électroniques en rapport avec le séminaire) a été réalisée par l'équipe pédagogique qui, pour des raisons de coût et de commodité, a préféré un support informatique (CD-Rom) à l'impression papier. Un exemplaire sera remis à chaque participant au séminaire.

Des fiches pédagogiques ont été préparées par l'équipe pédagogique, pour chaque thème, et un emploi du temps détaillé, jour par jour, heure par heure, a été réalisé. Sur le terrain, le programme a incorporé des activités pratiques qu'il n'est pas possible de programmer à distance.

Evaluation du Séminaire

L'intérêt d'une formation ne peut s'apprécier sans une évaluation préparée et réalisée par les différentes parties prenantes. Dans le cadre d'Africa Nature, une évaluation en trois étapes est prévue :

Etape 1 :

Evaluation à chaud de chacun des enseignements, à la fin de chaque journée (accessibilité des contenus, adéquation des méthodes, satisfaction, ...). L'évaluation se fera à partir d'un canevas de base proposé par l'équipe pédagogique, les participants pourront suggérer des améliorations ou des compléments.

Etape 2 :

Evaluation finale. En fin de module II et avant le module III, les stagiaires effectueront une restitution orale de leurs travaux, en présence des administrateurs participant au module III. Cette séance de restitution sera en elle même un élément de jugement de l'intérêt de cette formation et de sa perception par les stagiaires. Elle sera complétée par un formulaire d'évaluation générale permettant d'avoir une vision synthétique de la perception du stage par les participants.

Etape 3 : Evaluation a posteriori. Cette évaluation sera réalisée en mai 2005, à l'aide d'un formulaire, afin d'apprécier les apports de ce stage dans la pratique quotidienne des gestionnaires

A l'issue de cette première session du programme Africa Nature, il a été possible de réaliser un bilan globalement positif. Le contenu s'est révélé bien adapté aux attentes des stagiaires. Les évaluations font apparaître une satisfaction certaine des deux groupes de participants. Les points forts mentionnés par les stagiaires ont été :

- ❖ de travailler dans un site du Patrimoine Mondial avec pour avantage notable de passer facilement de la théorie à la pratique ;
- ❖ d'utiliser réellement des instruments de suivi et de gestion (outils de terrain, logiciels) non employés dans les aires protégées africaines ;
- ❖ de disposer à la fin du stage d'une base de connaissances réunissant sur un CD-Rom l'ensemble des documents de formation et d'information réunis ou rédigés par les formateurs ;
- ❖ de réaliser collectivement un travail original ; ce qui a constitué une excellente école d'application des enseignements théoriques dispensés durant le stage

Les recommandations émises à la fin du stage portent sur l'intérêt de dynamiser un réseau africain de gestionnaires et d'experts du patrimoine mondial, de maintenir des échanges grâce à un site internet, de publier un Manuel pratique du gestionnaire de site, et de poursuivre ce type de formation régulièrement.

16. Les activités de Stratégie globale seront étroitement liées aux actions de suivi pour la mise en œuvre du programme régional pour l'Afrique (voir *WHC-03/27.COM/ INF.20C*);

17. Organisation d'une réunion Interrégionale sur la Route du Sel se tiendra du 22 au 26 novembre 2004 à Niamey, Niger. Cette première réunion entre l'Afrique du Nord et l'Afrique Subsaharienne a pour but l'établissement d'un itinéraire culturel sur la « Route du Sel » dans le Désert du Sahara;
18. Atelier de renforcement des capacités régionales en matière d'inventaire des terres humides ayant une valeur patrimoniale en vue de l'établissement d'une liste indicative, en collaboration avec le Bureau de l'UNESCO et de la Convention Ramsar, Niamey, Niger, 17 – 21 mai 2004;
19. Mission d'assistance à l'Etat partie pour le renforcement des compétences en matière d'inventaire du patrimoine en vue de l'établissement de listes indicatives, en collaboration avec le Bureau du PNUD du Cap Vert, Praia, 31 août – 09 septembre 2004;
20. Assistance à 2 ou 3 pays dans l'établissement de comités nationaux et de centres de liaison nationaux pour la *Convention du patrimoine mondial* afin d'améliorer la participation et le partage de l'informations à l'intérieur et entre les Etats parties d'Afrique;
21. Activités associées à la Route de l'esclave : « 2004, année internationale pour la commémoration de la lutte contre l'esclavage et de son abolition » :
 - a) Organisation d'une réunion internationale en vue de lancer l'idée d'une nomination en série de lieux de mémoire dans l'Océan Indien sur « la Route des travailleurs » à Ile Maurice, qui se tiendra du 1er au 6 Novembre 2004. Cette réunion regroupera les pays suivants : Ile Maurice, Inde, France, Kenya, République d'Afrique du Sud, Iles Fiji, Suriname;
 - b) Etude sur les sites culturels et mixtes figurant sur la Liste du patrimoine mondial et sur les listes indicatives nationales relatives à la Route de l'esclave,
 - c) Evaluation de la gestion et proposition de projets pour trois sites pilotes situés sur la Route de l'esclave (financement potentiel par des fonds extrabudgétaires),
 - d) Trois missions prévues sur des sites potentiels de la Route de l'esclave afin d'encourager une nomination en série,
 - e) Mission de surveillance réactive à l'Ile de Gorée au Sénégal (dans un état alarmant),
 - f) Série de publications dans la Chronique Africa 2009 sur les biens africains du patrimoine culturel liés à l'esclavage et au commerce des esclaves (en collaboration avec l'ICCROM et CRATerre-EAG).

III. **Projet de décision**

Projet de Décision : 7 EXT.COM 5C

Le Comité du patrimoine mondial,

1. *Note avec satisfaction l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations du Rapport périodique de la région Afrique (document WHC-02/CONF.202/16) ;*
2. *Remercie le Gouvernement italien pour sa prompte et généreuse contribution à la mise en œuvre de la première session des Modules II & III du Programme Pluriannuel de Formation 2004-2007, ainsi que tous les partenaires pour leur contribution à la conservation des biens du patrimoine mondial en Afrique (document WHC- 03/27COM/20B) ;*
3. *Demande au Centre du patrimoine mondial de présenter un rapport d'avancement sur les résultats et progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations du Rapport périodique Afrique et du Programme Régional Afrique lors de sa 29e session en 2005.*